

Prénom

Service des constructions et de l'aménagement SeCA Bau- und Raumplanungsamt BRPA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg T +41 26 305 36 13, F +41 26 305 36 16 www.fr.ch/seca

Procédure Simplifiée n° 2024-1-00539-S Formulaire de requête

1. Informations générales

1.1 Renseignements gén	éraux
Description de l'ouvrage (Si l'ouvrage a plusieurs affectations, décrire au minimum les deux plus importantes)	Chaudière à mazout remplacée par une pompe à chaleur air/eau extérieure
Dérogation(s)	
Demande(s) de dérogation	O Oui O Non
Convention(s) https://www.fr.ch/se	eca/fr/pub/documentation/documentation.htm
Convention(s) nécessaire(s)	O Oui O Non
Liaison(s) avec dossier(s) existan	t(s)
Dossier(s) lié(s)	O Oui O Non
Parution dans la feuille officielle	
Si vous ne souhaitez pas recevoir d'app	el d'offre, veuillez cliquer dans la case à cocher ci-dessous.
Sans appel d'offres	✓
1.1.1 Requérant(s) Seules les informations du requérant 1	sont transmises à la feuille officielle du canton de Fribourg (FO).
Requérant 1	
Personnalité juridique	Personne physique
Titre	● M. O Mme
Nom	Alverca

Miguel et Raquel

n		c		
Р	rc	ofe:	SS1	or

Complément d'adresse	
Rue	Chemin des Etourneaux
N°	8
CP (Case postale)	
NPA (Code postal)	1753
Localité	Matran
Pays	Suisse
Téléphone 1 (Exemple : +41 XX XXX XX XX)	+41 79 251 53 11
Téléphone 2 (Exemple : +41 XX XXX XX XX)	
E-mail	miguel.alverca@bcf.ch
Propriétaire(s) identique(s) au(x) requérant(s) ?	● Oui O Non

1.1.2 Auteur(e) des plans

Auteur(e) des plans identique au requérant ?	O Oui O Non
Personnalité juridique	O Personne physique O Personne morale
Raison sociale	Raboud Energie SA
Personne de contact	
Γitre	O M. O Mme
Nom	
Prénom	
Complément d'adresse	
Rue	
И.	
CP (Case postale)	
NPA (Code postal)	1630
Localité	Bulle
Pays	Suisse
Téléphone 1 Exemple : +41 XX XXX XX XX)	+41 26 347 10 10
Γéléphone 2 Exemple : +41 XX XXX XX XX)	
E-mail	info@raboud-energie.ch

Service des constructions et de l'aménagement SeCA Page 3 de 10

1.1.3 Ingénieur-géomètre breveté-e

Ingénieur-géomètre breveté-e	Oui 6 Non

1.4 Signatures

Requérant/e	Auteur/e des plans	Propriétaire
Lieu, date, Signature	Lieu, date, Signature	Lieu, date, Signature
Ziou, auto, orginaturo	2.00, 0.0, 0.2, 0.00	2200, 000, 02820000
Par ma signature, je confirme avoir	Par ma signature, je confirme être en	
attribué à l'auteur/e des plans la	possession de la procuration donnée par	
procuration nécessaire pour le dépôt et le suivi de la présente demande de permis de	le/la requérant/e (le/la représenté/e), pour recevoir toutes les communications	
construire. J'ai pris connaissance du fait	émanant des autorités et organes traitant	
que les autorités administratives	la demande et d'engager le/la représenté/e	
communiqueront en premier lieu avec	vis-à-vis de ces mêmes autorités et	
l'auteur/e des plans pour le traitement de	organes.	
la demande de permis de construire.		
Je prends connaissance du fait que le	Je confirme également accepter les conditions générales pour l'utilisation du	
traitement de la demande de permis de	compte utilisateur et de l'application	
construire se fait de manière électronique	FRIAC.	
par le biais de l'application FRIAC. Je		
prends également connaissance du fait	De plus, je confirme que la demande	
que je peux me créer un compte	complète et signée ci-jointe comprenant	
utilisateur sous www.friac.ch et que l'application FRIAC me permet de suivre	tous les documents nécessaires (plans, rapports, formulaires, etc) sous format	
l'état d'avancement de la demande. Cela	papier est identique à celle déposée	
implique l'attribution d'un droit d'accès	électroniquement par le biais de	
au dossier de la demande de permis par	l'application FRIAC.	
l'auteur/e des plans. Lors de la création		
d'un compte utilisateur et de l'utilisation		
de l'application FRIAC, j'accepte les conditions générales.		

2. Ouvrage

2.1 Localisation

District	Sarine						
Commune	Matran						
Proportion de résidences secondaires	Taux estimé : 0.0496 (26.04.2024)						
Secteur	Matran						
Rue	Chemin des Etourneaux						
N°	8						
CP (Case postale)							
NPA (Code postal)	1753						
Localité	Matran						
N°(s) bien(s)-fonds (Parcelles principale et supplémentaires)	560						
EGID: http://geo.fr.ch/EGID/							
Coordonnées							
Coordonnée Est (Y)	2574252.4						
Coordonnée Nord (X)	1181742.1						
Commune(s) supplémentaire(s) impliquée(s)							
2.2 Objet de la demande 2.2.1 Genre d'intervention							
2.2.1 Genre d'intervention Genre d'intervention 1	■ Bâtiment Bâtiment						
2.2.1 Genre d'intervention Genre d'intervention 1 Ouvrage concerné	☑ □ Bâtiment Bâtiment Changement du système de chauffage						
2.2.1 Genre d'intervention							
2.2.1 Genre d'intervention Genre d'intervention 1 Ouvrage concerné Travail projeté Avec démolition, transformation ou	Changement du système de chauffage						

2.2.2 Destination de l'ouvrage (Réponses multiples possibles)

	Service des constructions et de l'aménagement SeCA
J	Page 5 de 10

Infrastructures	
Panneau et support destiné aux réclam Distributeur automatique Garage, place de parc couverte	es Place de parc non-couverte
Travaux d'aménagement	
☐ Modification de terrain ☐ Déblai et remblai ☐ Mur de soutènement et/ou de clôture	Mur de soutènement et/ou paroi Aménagement d'un biotope
Installations techniques	
Installation solaire : ☐ Thermique ☐ Installation sanitaire ☐ Production de chaleur ☐ Production de froid	Photovoltaïque
Bassin artificiel (Piscine, spa, jacuzzi, etc.) https://www.fr.ch/document/204671	-
Autres ouvrages	
Petite construction, cabanon, annexe, Travaux sur façade et toiture	
Informations complémentaires	
L'ouvrage est-il destiné à être chauffé ?	Non
L'ouvrage est-il destiné à être réfrigéré ?	Non
2.3 Estimation des coûts	
Coût de la construction selon SIA (CHF)	40'000.00
Coût au m³ selon SIA (CHF/m³)	
Volume selon SIA (m³)	
Coût des aménagements extérieurs (CHF)	4'000.00

3. Informations relatives au(x) bien-fonds

3.1 Informations relatives à la parcelle

3.1.1 Plan d'aménagement local (PAL)	Auteur des plans	SIT
Plan d'aménagement local (PAL)	• En vigueur • Mis à l'enquête	En vigueur
Type de zone	● En zone à bâtir O Hors zone à bâtir	En zone à bâtir
Affectation communale	Zone résidentielle de faible densité 1	Zone résidentielle de faible densité 1
3.1.2 Plan d'aménagement de détail (PAD)	Auteur des plans	SIT
Plan d'aménagement de détail (PAD)	Aucun	Aucun
3.1.3 Projet	Auteur des plans	SIT
Située sur un site pollué http://www.fr.ch/sen/fr/pub/documentati on/sites_pollues.htm	O Oui O Non	Non
Secteur de protection des eaux http://www.fr.ch/eau/fr/pub/eaux_souter raines/protection_eaux_souterraines.htm	S1 S S2 ✓ Au - Ao S3 uB SA	Au
Situé proche d'un périmètre de protection de la nature et du paysage http://www.fr.ch/snp	O Oui O Non	Non
Situé dans une zone exposée au bruit	Oui O Non	Oui
Situé dans une zone attenante OPAM	O Oui O Non	Non
Situé dans une zone archéologique	O Oui O Non	Non
Situé proche d'une zone d'exploitation (Gravière)	O Oui O Non	Non
Situé dans un périmètre de protection (Biens culturels)	O Oui O Non	Non
Situé proche d'un objet recensé ou protégé (Biens culturels)	O Oui O Non	Non
Situé dans l'espace réservé (Lacs et cours d'eau) Situé proche d'un cours d'eau à ciel ouvert	O Oui O Non O Oui Non	Non
Situé dans ou à proximité immédiate d'un secteur de danger naturel	O Oui O Non	Non
Situé proche d'une surface forestière	Oui O Non	Oui
Situé proche d'un périmètre de	O Oui O Non	Non

Service des constructions et de l' Page 7 de 10	amén	agen	nent	SeCA				
protection de la faune								
Situé en surface d'assolement	0	Oui	0	Non			Non	
Transports énergétiques, ferroviaire	es, aé	riens	et i	routiers				
L'ouvrage est-il à proximité d'une installation de transport ?	0	Oui	•	Non				
Situé proche d'une ligne à haute tension	0	Oui	0	Non			Non	
3.2 Informations relatives a	ıu rè	egle	me	nt comr	munal d'urbani	isme (RCl	J)	
Pour tout renseignement, veuillez consulte	t la tei	entatio	on/do	ocumentatio	n/aihc.htm)	s (AIHC)		
Renseigner uniquement les champs	Uni	ité	Pas		Règle applic	cable		Projet
applicables au projet en fonction du			con	cerné				
RCU de la zone et/ou du plan d'aménagement de détail (PAD)								
SBPu	m2		~					
https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag ement-et-constructions/territoire/aihc-								
notions-commentaires-et-schemas								
-			~					
IBUS y.c. bonus et report(s) d'indice https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag			¥					
ement-et-constructions/territoire/aihc-								
notions-commentaires-et-schemas								
IOS y.c. report(s) d'indice			~					
https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag								
ement-et-constructions/territoire/aihc-								
notions-commentaires-et-schemas								
Iver y.c. report(s) d'indice			~					
https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag								
ement-et-constructions/territoire/aihc-								
notions-commentaires-et-schemas								
IM y.c. report(s) d'indice			~					
https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag								
ement-et-constructions/territoire/aihc-								
notions-commentaires-et-schemas								
Report d'indices						O Oui	i 🗿 Non	
https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag								
ement-et-								
constructions/territoire/convention-de- report-dindice								
Hauteur totale (h)	mèt	re	~					
https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag	11101	.10	ت					

Service des constructions et de l'aménagement SeCA Page 8 de 10

ement-et-constructions/territoire/aihcnotions-commentaires-et-schemas * Hauteur de façade (hf) mètre https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag ement-et-constructions/territoire/aihcnotions-commentaires-et-schemas ~ Hauteur de façade au faîte (hf-f) mètre https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag ement-et-constructions/territoire/aihcnotions-commentaires-et-schemas ~ Hauteur de façade à la gouttière (hf-g) mètre https://www.fr.ch/seca/territoire-amenag ement-et-constructions/territoire/aihcnotions-commentaires-et-schemas ~ Distance à la limite (D) mètre $https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/710$.11 Enveloppe du bâtiment Pas Règle applicable Renseigner uniquement les champs Projet concerné applicables au projet en fonction du RCU de la zone et/ou du plan d'aménagement de détail (PAD) ~ Façades: matériaux, couleurs ~ Toitures: matériaux, couleurs 3.3 Validation des données **>** Les données reprises du SIT ont été vérifiées ou complétées

4. Sélection des formulaires spécifiques / énergétiques

Ci-dessous la liste des formulaires spécifiques / énergétiques présélectionnés selon l'ouvrage projeté et sa localisation. Ces derniers devront être renseignés lors de la prochaine étape de saisie.

L'historique de la sélection est conservée quelles que soient les modifications apportées aux questions du formulaire principal (Pages 1, 2 et 3).

Veuillez vérifier la pertinence de la sélection et ajuster en cas de nécessité (Ajout / Suppression).

Au besoin, contacter le(s) service(s) concerné(s).

Cantonal

	Formulaires sélectionnés	Formulaires suggérés	Justification (si différent que proposé)
Mobilité SMo SPC			
Protection du bâtiment ECAB			
Protection incendie ECAB			
Dangers naturels			
Etablissement public / établissement du secteur alimentaire SAAV-LC SPoCo			
Constructions et installations hors de la zone à bâtir SeCA			
Environnement - Chauffage SEn	✓	✓	
Environnement - Protection contre le bruit SEn	~	✓	
Environnement - Site pollué SEn			
Environnement - Déchets SEn			
Environnement - Produits chimiques			

Energie

Service des constructions et de l'aménagement SeCA Page 10 de 10

	sélectionnés	suggérés
EN-102 (a ou b) - Isolation thermique, performance ponctuelle ou globale SdE		
EN-103 - Chauffage et eau chaude sanitaire SdE	✓	
EN-105 - Installation de ventilation SdE		
EN-110-(FR) - Rafraîchissement / humidifaction SdE		
EN-112 - Locaux frigorifiques SdE		
EN-120-FR - Chaleur renouvelable lors du renouvellement d'une installation de production de chaleur SdE	✓	▼
EN-135-FR - Piscine et jacuzzi (spa) SdE		



Service des constructions et de l'aménagement SeCA **Bau- und Raumplanungsamt** BRPA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg T +41 26 305 36 13, F +41 26 305 36 16 www.fr.ch/seca

Procédure Simplifiée n° 2024-1-00539-S Formulaires spécifiques/énergétiques

Environnement - Chauffage

https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/air/emissions-de-polluants-atmospheriques/chauffage-et-incin eration-emissions-de-polluants-atmospheriques

Un contact avec le service concerné est conseillé en cas de question

Avant de saisir les informations, veuillez consulter les explications pour remplir le formulaire.

architectes	nent-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-informations-utiles-aux-requerants-et-
Explications pour remplir le formulaire	
Ancien type de chauffage	
De quel type est le système de chauffage qui est remplacé ?	Mazout
Type de chauffage	
Mazout	Pompe à chaleur air-eau ou air-air
Gaz naturel	Chauffage à distance
Gaz liquéfié	PAC avec sonde géothermique, circuit enterré, corbeille
Chauffage central à bois	géothermique, pieux énergétique,
Chauffage individuel à bois (poêle, che	eminée, etc.)
Pompe à chaleur Air-Eau 1	https://www.fr.ch/document/204661 Aide à l'exécution
Lieu d'installation	O A l'intérieur du bâtiment O A l'extérieur du bâtiment
Modèle / type de pompe à chaleur	PAC STIEBEL ELTRON WPL 20 AC
Bruit de la PAC exprimé en https://www.fr.ch/document/476926	Puissance acoustique en dB(A) Pression sonore en dB(A)
Niveau de puissance acoustique en dB(A)	54



Service des constructions et de l'aménagement SeCA Bau- und Raumplanungsamt BRPA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg T +41 26 305 36 13, F +41 26 305 36 16 www.fr.ch/seca

Procédure Simplifiée n° 2024-1-00539-S Formulaires spécifiques/énergétiques

Environnement - Protection contre le bruit

http://www.fr.ch/sen/fr/pub/bruit/documentation.htm

Un contact avec le service concerné est conseillé en cas de question

Avant de saisir les informations, veuillez consulter les explications pour remplir le formulaire.

https://www.fr.ch/sen/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-informations-utiles-aux-requerants-et-architectes

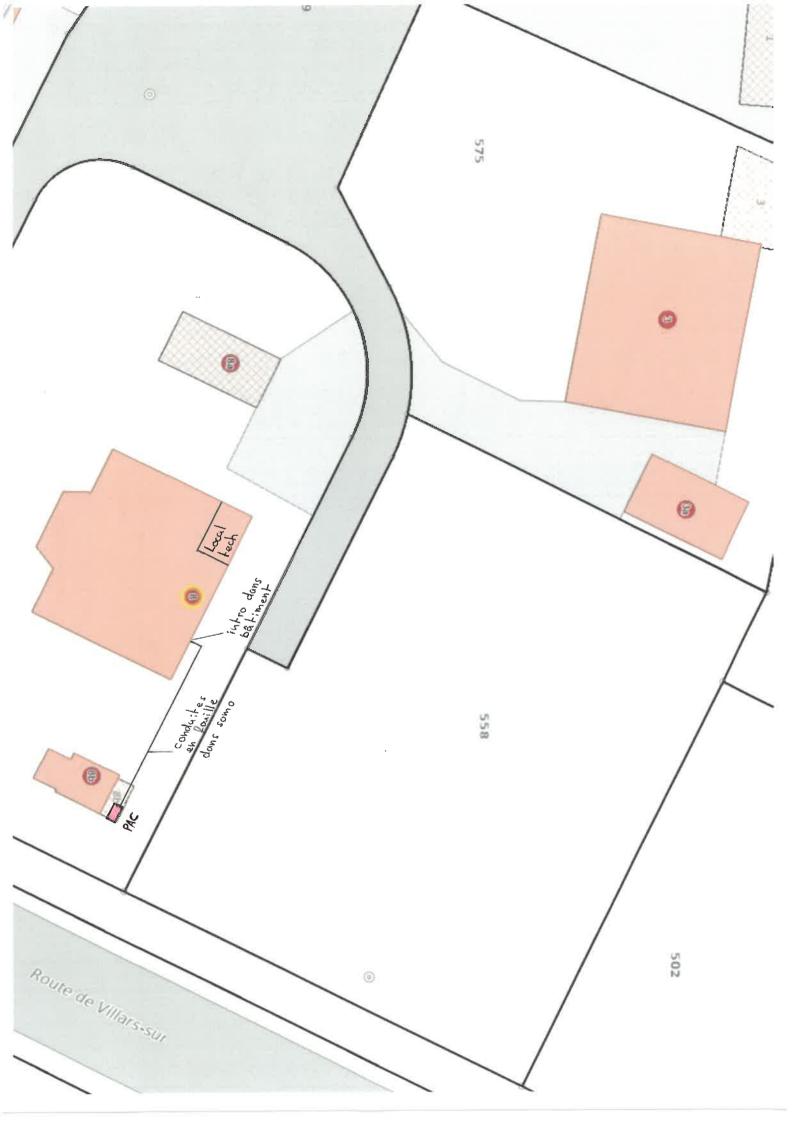
Explications pour remplir le formulaire

Protection contre le bruit

Installations génératrices de bruit pour le voisinage ou générant des nuisances sonores comme par exemple, les PAC air-eau intérieure ou extérieure, ventilations, climatisations, parkings avec plus de 20 places, bâtiments industriels avec installations génératrices de bruit, etc., veuillez cocher "Oui".	Oui O Non
	Dans quel cas est-il recommandé de contacter le SEn? PAC air-eau, ventilation, climatisation: explications concernant le principe de prévention PAC air-eau et installations similaires dans un bâtiment avec plus d'un logement: explications concernant la réglementation

Contact (si recommandé, voir explications ci-dessus)

Avez-vous pris contact avec le SEn, Secteur Protection contre le bruit ?	O Oui O Non
Remarques	
Justification	Récepteur très éloigné



Bâtiment

Bâtiment projeté Couvert indépendant

Bâtiment souterrain Autre corps de bâtiment

Réservoir Silo, tour, gazomètre

Bâtiments projetés FRIAC (RegBAFR)

Immeubles en vigueur

Biens-fonds en vigueur

DDP en vigueur

Limite cantonale

Portail cartographique du canton de Fribourg Imprimé le 09.05.2024 Description 6 6a 565 8a 566 8b 8 567 3a 502 3 574 34m 558 575 37m467 Chemin des Etourneaux Poute de VIII à sur Glâne 0 559 476 Impasse du Bosquet 2 0 85 38m passage 4 6 468 577 6a

10m



Service des constructions et de l'aménagement SeCA Bau- und Raumplanungsamt BRPA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg T +41 26 305 36 13, F +41 26 305 36 16 www.fr.ch/seca

n° 2024-1-00539-S Bulletin de commande

Date de parution

Date de parution souhaitée :	17.05.2024	

Commune

District	Sarine (1)
Langue de la Commune :	fr
Commune:	Matran
Village:	
Adresse:	Chemin des Etourneaux 8
Coordonnées géographiques :	2574252.4 / 1181742.1

Auteur des plans

Raison sociale:	Raboud Energie SA
Prénom:	
Nom:	
Adresse:	, 1630 Bulle

Objet

Raison sociale:	
Prénom :	Miguel et Raquel
Nom:	Alverca
Adresse:	Chemin des Etourneaux 8, 1753 Matran
Description de l'ouvrage :	Chaudière à mazout remplacée par une pompe à chaleur air/eau extérieure
Parcels:	560



Facturation

Prénom:	Miguel et Raquel
Nom:	Alverca
Adresse :	Chemin des Etourneaux 8, 1753 Matran
Téléphone :	+41 79 251 53 11

Info de l'utilisateur

Utilisateur:	Christophe Tornare
Fonction:	Service technique / police des constructions
Téléphone :	+41264021201

Mentions

Dérogations :				
Défrichement :				
Rapport d'impact sur l'environnement	::			
Sans appel d'offre :	~			

Notifications

E-mail de l'architecte :	info@raboud-energie.ch
E-mail de la commune :	christophe.tornare@matran.ch
E-mail du requérant :	miguel.alverca@bcf.ch

Gabarit

Pose de gabarits exigées :	O Oui O Non	
----------------------------	-------------	--



Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Miguel Alverca				
Adresse	Chemin des Etourn	eaux 8	N° parcelle 560		
NPA/Lieu	1753 Matran		Autorisation construction n°		
Fournisseur	St	iebel Eltron AG	Modèle, type	Stiebel Eltron, WF (Ausser	PL 20 A / AC naufstellung)
Puissance de chauffe (A2/\	N35)	10.7 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7	/W47-55)	55 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/	W35)	10.1 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jo	our	61 dB(A)
Puissance de chauffe (Nach	ntbetrieb maximal)	7.1 kW	Puiss. acoustique, régime max. de n	uit	55 dB(A)
Type d'installation		Installation	n extérieure		
Locaux à usage sensible réception	au bruit au lieu de	Locaux d'h	abitation	Jour	Nuit
Valeur de planification a	u récepteur	DS II (zone	d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)
Respect des valeurs	limites d'exposit	ion			
Niveau de puissance aco	oustique	Fonctionne	ement nocturne actif de 19 à 7 heu	res 61 dB(A)	55 dB(A)
Conversion du niveau so	onore			-11 dB	-11 dB
Correction de la direction	n D _c	PAC proch	e façade	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récept	teur	20 m		-26 dB	-26 dB
Mesures de protection c	ontre le bruit			0 dB	0 dB
Niveau sonore L _{pA} au réc	cepteur			30 dB(A)	24 dB(A)
Facteurs de correction					
Correction de niveau K1		pour instal	lations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2		légèremen	t audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3	(impulsions)	non audibl	e	0 dB	0 dB
Correction du temps de	fonctionnement		ement limité la nuit élestage de 22 à 6 heures	0 dB	-4.8 dB

Niveau d'évaluation L,

37.0 dB(A) 31.2 dB(A)



Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

Installation intérieure Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité

Justification: Engendre des coûts disproportionnés

Niveau de puissance acoustique Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique

mplacement optimisé Emplacement optimisé pour le voisinage

Fonctionnement nocturne moins bruyant Actif de 19:00 à 7:00 heures

Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et \prime ou le propriétaire de l'installation ont été

informés de l'importance de ce créneau horaire

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition

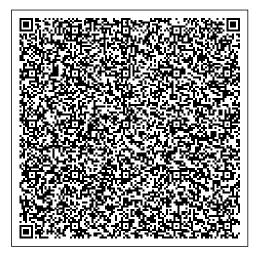
La valeur limite est respectée

Oui Oui

Évaluation du respect du principe de prévention

Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ Vers le formulaire online



Pour toutes questions

Auteur Olivier Kilchoer, olivier.kilchoer@raboud-energie.ch, 41793740078

Lieu, Date Signature

Bulle, 18.04.2024

Annexes

\checkmark	Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
	Plans du logement
	Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
	Documentation cur les mesures de protection contre le bruit

Pompe à chaleur air-eau Concernant la conformité de la/les pompe/s à chaleur et le cas échéant, du démantèlement de citerne/s à mazout, de même que pour les piscines privées, nous renvoyons au préavis communal. Pour toute question relative au bruit des pompes à chaleur, nous vous prions de prendre contact avec le Secteur Protection contre le bruit du SEn.



Service de l'énergie

Bd de Pérolles 25, Case postale, 1701 Fribourg

A la commune

Service de l'énergie SdE Amt für Energie AfE

Bd de Pérolles 25, Case postale, 1701 Fribourg T +41 26 305 28 41 www.fr.ch/sde

Réf: Marilyne Ozelley, collaboratrice technique

Tél: +41 26 305 28 50

Courriel: marilyne.ozelley@fr.ch

Fribourg, le 13.05.2024 ENER 12753

L'émolument ci-dessous, soit 100 francs, est débité du compte courant de la commune auprès de l'administration des finances

Dossier: 2024-1-00539-S Commune: Matran

Article: 560 Requérant: Miguel et Raquel Alverca

Objet : Chaudière à mazout remplacée par une pompe à chaleur air/eau extérieure

Préavis : Favorable Emoluments : 100 .-

Bases légales

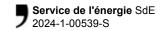
- > Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn)
- > Règlement du 5 novembre 2019 sur l'énergie (REn)

Remarques générales

- > L'autorité communale ainsi que le Service de l'énergie (SdE) peuvent en tout temps et en tout lieu exécuter des contrôles d'application. A cet effet, les renseignements et les documents nécessaires (bulletins de livraison, factures et photos de la mise en œuvre des isolants) doivent être conservés et transmis sur demande (Art. 28 LEn & Art. 58 REn).
- > Les contrôles effectués par la commune ou le Service de l'énergie ne libèrent d'aucune manière le maître d'ouvrage ou ses mandataires de leur responsabilité.
- > Les économies d'énergie sont encouragées financièrement lors de l'assainissement de l'enveloppe et de la technique. Attention: La demande de subvention doit être soumise avant le début des travaux. Plus d'informations sur www.fr.ch/sde.

Marilyne Ozelley Collaboratrice technique

AUTORISATION →



AUTORISATION

Date 13.05.2024

Objet Chaudière à mazout remplacée par une pompe à chaleur air/eau extérieure

EGID 235001617

Vu:

- > L'article 11b al.2 de la loi sur l'énergie du 9 juin 2000 LEn (RSF 770.1) concernant le renouvellement des installations de chauffage;
- > L'article 15 du règlement du 5 novembre 2019 REn (RSF 770.11) concernant les principes à appliquer lors de tout renouvellement;
- > Le dossier de permis de construire 2024-1-00539-S transmis au Service de l'énergie SdE par la commune de Matran

Considérant:

> Le préavis favorable du SdE délivré le 13.05.2024 dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Décide:

- I. Le renouvellement du système de chauffage pour le bâtiment sis à Chemin des Etourneaux 8 à Matran est autorisé
- II. Cette autorisation valant décision préalable n'est valable que sous réserve de l'octroi du permis de construire. A charge de l'autorité compétente de la notifier avec dit permis.
- III. L'autorisation peut être retirée en tout temps, partiellement ou totalement, lorsque les conditions auxquelles elle doit satisfaire ne sont plus remplies.

Voie de droit:

> Cette autorisation peut faire l'objet d'un recours de droit administratif à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF dans un délai de 30 jours à compter de la délivrance du permis.



Etienne Courtois Chef de service adjoint



Konferenz Kantonaler Energiefachstellen Conférence des services cantonaux de l'énergie Conferenza dei servizi cantonali dell'energia Conferenza dals posts spezialisads chantunals d'energia

EN-103

Justificatif énergétique Chauffage et eau chaude sanitaire

Commune: Objet:	Matran Remplacement chaud	ière Mazout - PA	N° cadastre C air/eau	560	N° bâtimer EGID	-	
Production	de chaleur						
Installation	Type de générateur e	de chaleur				Puissance thermique	But
remplacée	PAC air/eau, installée	hors du bâtimer	nt			9 kW	
			_			kW	☐ Ch ☐ ECS ☐ Proc.
Surface de réf	érence énergétique SRE	180 m²	dont neu	ıf:			0 m²
	chauffage installée:	9 kW	Puissand	ce spécif	ique chauffage	e: 5	0 W/m ² SRE
Puissance de (SIA 384.201):	chauffage calculée :	9 kW	Chauffag	ge électri	que secours:		0 kW
Accumulteur		isolation d'u isolation su accumulate	r place		ormité) ① eur pour ECS inté	gré)	
Utilisation	des rejets thermiq	ues					
	es produits dans bâtiment?		🗌 oui, de:				
Rejets utilisés	pour:	☐ chauffage	☐ ECS	□ a	utre:		
Motif si non u	tilisation:						
Distribution	n de chaleur						
y c. robinetterie	onduites de chauffage, e et pompes, dans	diamètre nominal [DN]	pouces	si λ:	sseur d'isolan > 0,03 W/mK	si λ ≤ 0,03 V	V/mK
locaux non cha	auffés ou à l'extérieur:	10 - 15 20 - 32 40 - 50 65 - 80 100 - 150 175 - 200	3/8" - 1/2" 3/4" - 11/4 11/2" - 2" 21/2" - 3" 4" - 6" 7" - 8"	" × : × : 1:	40 mm 50 mm 60 mm 80 mm 00 mm 20 mm	 ☒ 30 mm ☒ 40 mm ☒ 50 mm ☐ 60 mm ☐ 80 mm ☐ 80 mm 	
Conduites en	terrées	☐ aucune	🗵 oui, isolé	es selon	prescription		
Selon prescrip	otion:	⊠ oui	\square non,	motif:			
Température o	de départ ≤ 50° C	Oui	⊠ non,	motif:	Charge ECS =	= 55 °C	
Emission d	le chaleur						
Emission de d dans locaux is		⊠ oui	☐ non	motif:			
Émission de d	chaleur:	corps de chauffe aérochauffeur surfaces chauffante TABS	 ≤ 35°C ≤ 35°C ≤ 35°C ≤ 35°C 	≤ 50≤ 50		motif: motif:	
Régulation de	la température par local:	✓ électronique✓ aucune, sur	e avec sonde faces chauffa	ntes avec	ince par local c température c par unité d'hab	de départ ma iit. ou d'occu	x. ≤ 30°C, pation
① Sur demande par le distribu	e, la déclaration de conformité ateur (fabricant, importateur).	é (Ordonnance sur le Projeteurs/euses, in	es exigences rela estallateurs et co	atives à l'eff ntrôleurs d	ficacité énergétiquoivent seulement	ue, OEEE) doit ê sur demande in	tre fournie diquer le

nom du fournisseur.



EN-103

Justificatif énergétique Chauffage et eau chaude sanitaire

Eau chaude sanitai	re (ECS)										
Accumulateur ECS:		□ i	solation	sur	place s	selor	tion de cor n prescri (avec chau	ption	0		
Chauffage ECS dans hat	oitation:									ur chauffage des locaux elables ou rejets thermiq	
Température ECS ≤ 60°C		X (oui		non	m	notif:				
Isolation de la distributio selon prescription:	n ECS	X (épa					notif: n de chale	ur)			
Décompte individue	el des frais	s de	chau	ffaç	je et d	ľEC	S				
Nombre d'unités d'occu	pation: ②				ments/ nts/etc	mag	asins/bu	ireaux/	'bâtii	ments en groupe de	
Obligation d'équipement bâtiment neuf:	,		chauffag	ge	☐ eau	cha	ude san	itaire		par bâtiment en groupe de bâtiments	1
Obligation d'équipement rénovation d'envergure:	,		chauffa	ge, r	notif: as	sain		it enve	lopp	tème chauffage e avec chauffage centra ECS	alisé
Système de mesure insta	allé pour: ③		chauffa	ge	□ eau	cha	ude san	itaire		par bâtiment en groupe de bâtiments	;
Motif de dispense de me des frais de chauffage: @							écifique MINERO			² sre is (à annexer)	
Isolation si surfaces char Valeur U ≤ 0,7 W/m²K:	uffantes entre	_	tés d'oc oui	cup	ation di non,		ntes ② notif:				
 Sur demande, la déclaration importateur). Projeteurs/eu Les prescriptions concernate t l'épaisseur de l'isolation Seuls peuvent être installés 	ses, installateur ant le nombre de entre différente	s et co pren s unite	ontrôleurs eurs de c és d'occu	doiv haleu patio	ent seule ir, les mot n peuven	ment ifs ac t diffé	sur demai ceptés po erer d'un c	nde indic ur être c anton à	quer l lisper l'autre	e nom du fournisseur. nsé de l'obligation d'équipeme e.	ent
Annexes/Explicatio	nn										_
	Justificatif	étal	bli par:				Le	justific		ustificatif/Contrôle pri est certifié complet et	vé:
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	Raboud Ene	ergie	SA				CO	rect:			
Responsable, tél.:	Monsieur K	ilcho	er	-							
oud Energies	Bulle, le 06.	05.20)24								
ue de l'Etang 8	1/ histog	/								,	
1630 Bulle							Co ou:		d'ex	écution: 🗌 même perso	nne



Service des constructions et de l'aménagement SeCA Bau- und Raumplanungsamt BRPA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg T +41 26 305 36 13, F +41 26 305 36 16 www.fr.ch/seca

Procédure Simplifiée n° 2024-1-00539-S Formulaires spécifiques/énergétiques

EN-120-FR - Chaleur renouvelable lors du renouvellement d'une installation de production de chaleur Aide à l'application EN-120-FR

Affectation du bâtiment	II = habitat individuel					
Ce bâtiment ne possède pas d'EGID						
EGID: 235001617		http://geo.fr.ch/EGID/				
Non soumis à la justification du resp de production de chaleur (indiquer les ra	pect des exigences pour la chaleur renouvelable lors du s isons)	renouvellement d'une installation				
Générateur de chaleur exi	stant					
Type de générateur de chaleur	Puissance thermiq	ue But				
Chaudière à mazout à condensation	15 k	W				
Nouveau générateur de cl						
Type de générateur de chaleur	Puissance thermiqu	ue But				
PAC air/eau, installée hors du bâtiment	10 k	W				
Surface de référence énergétique:	180 m ²					
chaleur	du remplacement d'une installatio	-				
Justification du respect des exigences ¹ ,	Certification du bâtiment selon le standard MiCECB: classe pour la performance énergétique	-				
par:	Mise en œuvre d'une solution standard					
* *	rd (ou la combinaison de solutions) choisie. Année s, voir l'aide à l'application EN-120-FR. réalisa					

7		ce des constructions et de l'aménagement SeCA 2 de 3						
	1	Remplacement de toutes les fenêtres, $Ug \le 0.7~W/(m^2K)$, à combiner avec la mesure 2,3,4,5 ou 6						
	2	Isolation des façades, U \leq 0.20 W/(m 2 K), à combiner avec la mesure 1,3,4,5 ou 6						
	3	Isolation de la toiture, U \leq 0.20 W/(m 2 K), à combiner avec la mesure 1,2,4,5 ou 6						
	4	Installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire,						
		Surface absorbante des capteurs: m²						
		Surface absorbante/SRE = % (≥2%)						
		à combiner avec la mesure 1,2,3,5 ou 6						
	5	Ventilation d'air contrôlée avec récupérateur de chaleur						
		Rendement de récupération % (≥70%)						
		à combiner avec la mesure 1,2,3,4 ou 6						
	6	Chauffe-eau pompe à chaleur, à combiner avec la mesure 1,2,3,4 ou 5						
	7	Installation solaire thermique pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire,						
		Surface absorbante des capteurs: m²						
		Surface absorbante/SRE = % (≥7%)						
	8	Raccordement à un réseau de chauffage à distance alimenté essentiellement par des énergies renouvelables						
	9	Chauffe-eau pompe à chaleur raccordé à l'installation de chauffage et installation solaire photovoltaïque,						
		Puissance installation PV kWp						
		Puissance/SRE (≥5 Wp/m²)						
	10	Générateur de base pour la production automatique de chaleur fonctionnant aux énergies renouvelables avec chaudière d'appoint bivalente fonctionnant aux énergies fossiles.						
~	11	Pompe à chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire	2024	O Oui O Non				
		Source de chaleur O Sol O Eau O Air extérieur						
	12	Chauffage automatique au bois pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire						
	13	Recours à des combustibles renouvelables sous forme de gaz ou de liquide						

Indiquer l'année de réalisation des travaux dejà effectués et/ou l'année de mise en œuvre pour les travaux à réaliser (les mesures devront être mises en œuvre dans les trois ans à partir de la date d'octroi du permis de construire).

 $^{^{\}rm 1}$ Pour les cas exceptionnels/particuliers : se référer à l'aide à l'application EN-120-FR (point 2).

² Pour les solutions 1 à 6:

Service des constructions et de l'aménagement SeCA Page 3 de 3

Pour les solutions 7 à 13:

Indiquer l'année de réalisation, la mesure choisie doit être mise en œuvre au plus tard lors du renouvellement du producteur de chaleur.

Remarques/Explications: